

Programme de la Formation

LA SECURITE SUR LE CHANTIER : MO ET MOE - OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉS, RISQUES

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
LE MAÎTRE D'OEUVRE/D'OUVRAGE ET LA SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER	Distanciel synchrone	lundi 1 février 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL
<u>Etapes à valider</u> : 1			
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 3 février 2021	Distanciel synchrone	mercredi 3 février 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL

CONTEXTE GÉNÉRAL

La sécurité sur les chantiers fait l'objet de très nombreux risques pour les acteurs de l'acte de construire que sont les MO, les MOE, le C.SPS, les ENTREPRENEURS.

Les obligations des uns et des autres sont parfaitement décrites dans le code du travail qui s'applique pour les marchés publics et les marchés privés.

Quel type d'organisation sécuritaire doit-on appliquer ?

La coordination SPS ou le Plan de Prévention ?

Quelles sanctions pèsent sur la tête de chacun des acteurs ?

Il faut connaître les conséquences extrêmes pour les éviter

Cette formation sur la sécurité sur les chantiers est indispensable pour celles et ceux cités ci-dessus dans le but :

- D'éviter les accidents aux ouvriers
- D'éviter des conséquences y compris pénales aux MO et à l'Ingénierie

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Connaître les obligations du maître d'ouvrage relatives au Code du travail et identifier les responsabilités
- Savoir contrôler la mission du coordonnateur sécurité à l'aide d'outils spécifiques
- Comment désigner le coordonnateur SPS
- Choisir entre Plan de Prévention et la coordination sécurité sur le chantier

PRISE EN CHARGE

Selon critères, faire la demande auprès de votre organismes de prise en charge

Nous vous invitons à procéder à votre demande de prise en charge dès la réception de la convention de formation. Ce document vous permettra d'initier votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez :

Vous êtes libéral :

>> [Consultez les critères de prise en charges et téléchargez un formulaire de prise en charge du FIF PL](#)

Comment faire votre demande de prise en charge au FIFPL ?

<https://www.architectes.org/actualites/comment-faire-votre-demande-de-financement-au-fif-pl>

Les procédures de prise en charge

<https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge>

Vous êtes salarié :

<https://www.opcoep.fr/>

PUBLIC CIBLE

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les maîtres d'oeuvre
- Les entreprises de construction
- Conducteurs de travaux
- Les chefs d'entreprises

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

QUESTIONNAIRE QUALITÉ

TESTS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ACQUISES AU COURS DU STAGE

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

LE MAÎTRE D'OEUVRE/D'OUVRAGE ET LA SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 1 février 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL
Distanciel synchrone	mercredi 3 février 2021, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL

Étapes à valider : 1

Date de l'évaluation finale : 3 février 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Connaître les obligations du maître d'ouvrage /d'oeuvre relatives au Code du travail et identifier les responsabilités
- Savoir contrôler la mission du coordonnateur sécurité à l'aide d'outils spécifiques
- Comment désigner le coordonnateur SPS
- Choisir entre Plan de Prévention et la coordination sécurité sur le chantier

FORMATEUR(S)

BRAAKSMA Michel - Ingénieur Technicum de Lausanne

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Présentation de modèles de formulaires, de tableaux divers, ...

Tests de contrôle des connaissances acquises au cours du stage, qcms, exercices pratiques

PROGRAMME

- Les textes réglementaires

- . Lois et décrets
- . Circulaires

- Les organismes de prévention

- . L'inspection du travail
- . L'OPPBTB
- . La CARSAT

- Les principes généraux de prévention

- . Définition
- . Application

- Déterminer le cadre réglementaire pour l'opération

- . Le Plan de Prévention
- . Le choix du coordonnateur SPS
- . Le contrat

- Les seuils et les catégories

- . Seuils d'application
- . Déterminer la catégorie du chantier
- . La spécificité de la catégorie 3
- . Les risques particuliers
- . Les petites opérations

- Les acteurs concernés par la sécurité

- . Le maître d'ouvrage (rôle, responsabilité ...)
- . Le maître d'oeuvre (rôle, responsabilité ...)
- . Le coordonnateur SPS (rôle, responsabilité ...)
- . L'entrepreneur (rôle, responsabilité ...)

- Les documents

- . Quels documents ?
- . Etablis par qui ?
- . La diffusion
- . Les outils du maître d'ouvrage

- Les sanctions

- . Pour le maître de l'ouvrage
- . Pour le MOE
- . Pour le C.SPS
- . Pour les entrepreneurs